

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

COMITE DE GESTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Du 2 octobre 2014

Tenu sous la présidence de M. Michel BREUILLE, Président

- Nombre de membres en exercice :	12
- Nombre de présents :	7
- Nombre de votants :	8
- Convocation du Comité de Gestion le :	24 septembre 2014
- Convocation distribuée le :	24 septembre 2014
- Affichage du compte-rendu le :	24 octobre 2014

PRESENTS

- MME COLME, M. LAURENT, MME POYDENOT, MME PAGELOT, MME DOLATA
membres du conseil municipal,
- MME FRANCK représentante des sociétaires,
- avec voix consultatives : M. MASSON, MME PICARD-MORLOT, MME UMINSKI,
MME VOSGIEN

POUVOIR

- M. CARDINAL à M. BREUILLE

EXCUSEES

MME LEROY Représentant de la Préfecture
MME VAXELAIRE
MME MONAL

ABSENTE

MME DARTOIS

- & -

1) Attribution du marché portant organisation de séjours en classes de neige pour 2015

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération n°4 du 12 septembre 2013, le Comité de la Caisse des Écoles a approuvé l'attribution, à la Ligue de l'Enseignement de Meurthe-et-Moselle, du marché portant organisation de séjours en classes de neige pour l'exercice 2014.

Ce marché ayant été conclu pour un seul exercice, une nouvelle consultation, d'une durée d'un an, a été lancée sous forme de procédure adaptée, pour l'organisation des séjours en classes de neige sur l'année 2015, pour un montant estimé entre 29 000 € T.T.C. et 47 000 € T.T.C. en fonction du nombre d'inscriptions.

L'irrecevabilité d'une offre reçue hors délai et l'analyse des trois offres reçues dans les délais impartis, conduisent à retenir, une nouvelle fois, l'offre de la Ligue de l'Enseignement de Meurthe-et-Moselle, avec un déroulement des séjours au centre Neig'Alpes des Carroz d'Araches, du lundi 09 mars (dîner) au mardi 17 mars 2015 (petit déjeuner et panier repas), pour un montant de 588 € T.T.C. par enfant (avec prise en charge des accompagnateurs).

PROPOSITIONS

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- 1) d'approuver l'attribution du marché susvisé à la Ligue de l'Enseignement de Meurthe-et-Moselle,
- 2) d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces du marché et tous les actes contractuels afférents.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015 de la Caisse des Écoles.

DELIBERATION

Le comité de Gestion de la Caisse des Écoles, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci dessus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Les tarifs des classes de neige seront arrêtés lors de la Caisse des écoles de novembre 2014.

MME COLME informe le Comité de Gestion que dans le cadre du nouveau marché de transports, le nouveau prestataire, à compter du 1er décembre 2014, sera la société LAUNOY.

Elle indique par ailleurs qu'une réorganisation des services a eu lieu à compter du 1er octobre et que Donia OTHMAN est désormais l'interlocutrice des écoles au sein du pôle jeunesse en remplacement de Chantal FORT qui occupe désormais un nouveau pôle.

Afin de satisfaire l'ensemble des demandes d'inscription à la restauration scolaire, M. BREUILLE fait part de l'ouverture d'un nouveau site, la salle BERIN, à partir de la rentrée de Toussaint.

En lien avec les directrices et directeurs d'écoles, M. THOUVENOT présente les effectifs dans chaque école :

Prévert 130 élèves,
Galilée 76 élèves,
Delaunay 73 élèves,
EAC 231 élèves

Mouzimpré 221 élèves.

M.CLEMENT fait part de la nécessité de renouveler les sociétaires au sein du Comité de Gestion et rappelle que les statuts actuels ne garantissent pas la représentation d'un sociétaire par école. Après débat, il est proposé de modifier les statuts de la Caisse des Écoles en indiquant qu'un sociétaire est désigné par école, par et parmi les parents élus au Conseil d'école. Un courrier sera adressé à chaque école pour demander d'aborder ce point lors du prochain Conseil d'école.

MME PICARD MORLOT rappelle les difficultés d'effectifs qu'elle a rencontrées en début d'année et qu'elle a pu traiter en lien avec le directeur de l'EAC.

Pour éviter que cette situation ne se reproduise, il est demandé de faire une projection école par école, de CP et CM2, sur les années à venir afin de voir s'il est souhaitable de modifier la carte scolaire.

Les directrices et directeurs d'écoles élémentaires font de nouveau part de la nécessité d'ouvrir une CLIN (classe d'initiation pour les primo arrivants non francophones) à Essey-lès-Nancy.

MME FRANCK et plusieurs enseignants soulignent un problème de sécurité à proximité de l'EAC, rue des basses ruelles, où les véhicules n'hésitent pas à monter sur les trottoirs pour faire leur demi-tour, ce qui ne permet plus un cheminement piéton des enfants en toute sécurité.

MME UMINSKI rappelle la difficulté de stationnement à proximité de l'école Prévert, du fait du non respect de la limitation de 15 minutes de certaines places. M. BREUILLE répond que la police ira sur place dans les prochains jours et verbalisera si nécessaire.

Pour extrait,

Le Président,

Michel BREUILLE